



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Alain Wiard, Philippe Desprez, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhlis, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jan Verbeke, Laurent Van Steensel, *Conseillers*.

Séance extraordinaire du 02.04.19

#Objet : Fixation du prix de la journée aux Plaines de vacances à partir du 1er juillet 2019 - Règlement - Modification- report du 19/03/2019.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu sa délibération du 24/01/2012 relative à la fixation du prix de la journée aux « Plaines de vacances » à partir du 1er juillet 2012 ;

Attendu qu'il convient de pouvoir donner une réponse durable à des difficultés sociétales auxquelles nous sommes confrontés, et plus particulièrement les difficultés financières croissantes des parents ;

Vu les articles 117 et 118 de la nouvelle loi communale ;

Sur proposition du Collège échevinal ;

DECIDE :

de fixer le prix de la journée aux « Plaines de vacances », à charge des parents, à partir du 01/07/2019 de la manière suivante :

a) pour les enfants fréquentant une école présente sur le territoire de la commune (*tout réseau confondu*) ou habitant la commune :

- 8 € par jour pour 1 enfant, 7 € chacun par jour pour 2 enfants ; 6 € chacun par jour à partir de 3 enfants ;
- 35,00 € par semaine (*du lundi au vendredi ; pas d'application la semaine du 21 juillet et du 15 août*) pour 1 enfant, 32 € chacun par semaine pour 2 enfants ; 28 € chacun par semaine à partir de 3 enfants.

b) pour les enfants ne fréquentant pas une école présente sur le territoire de la commune ou n'habitant pas la commune :

- 13 € par jour ;
- 60,00 € par semaine (*du lundi au vendredi ; pas d'application la semaine du 21 juillet et du 15 août*).

Le Conseil approuve le projet de délibération.

27 votants : 17 votes positifs, 6 votes négatifs, 4 abstentions.

*Non : Philippe Desprez, Sandra Ferretti, Eric Godart, Alexandre Dermine, Laura Squartini, Christine Roisin.
Abstentions : Alain Wiard, Jos Bertrand, Martin Casier, Florence Lepoivre.*

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 03 avril 2019

Le Secrétaire communal f.f.,

Le Bourgmestre,

Fabienne Paternoster

Olivier Deleuze